

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 283 portant nomination des assesseurs près les tribunaux indigènes des 1^{er} et 2^e degré de Dikhil.

n° 283

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 juin 1938 réorganisant la justice indigène à la Côte française des So malis : Vu l'arrêté n° 1042 du 26 octobre 1938 pris en application des dispositions du décret sus visé

Sur la proposition du capitaine comman dant le cercle de Dikhil, après avis du procu reur de la République, chef du Service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés pour l'année 1946 assesseurs près les tribunaux indigènes les 1 et 2e degré de Dikhil les nota bles dont les noms suivent :

J. CHALVET.